

<b>PRÉPARATION À L'HABILITATION DU PERSONNEL REALISANT DES OPERATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE EN BASSE TENSION et HAUTE TENSION</b>		
Les titres ex : B1, B1V, B2, B2V, BR, BC, H1, H2, HC... seront à définir au préalable. Voir questionnaire remis lors de la demande d'inscription		
OBJECTIF	PUBLIC	PRÉ-REQUIS
- Permettre aux personnels ayant la compétence technique de mettre en application les prescriptions de sécurité de la NF C 1 8-510 lors des opérations électriques sur les ouvrages et installations électriques HT et BT.	Tout personnel chargé d'exécuter des opérations électriques BT et HT ou au voisinage des ouvrages électriques BT et HT.	- Avoir les compétences techniques nécessaires selon les opérations à réaliser - Pas de contre indication médicale - Avoir suivi le module tronc commun
<b>NOMBRE DE PARTICIPANTS</b> : Groupe de 5 personnes maximum.		
<b>CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION</b> Selon Norme NF C 18-510		
THÉORIE		PRATIQUE
<b>1. Généralités</b> - Evaluation des risques et incidence sur le comportement. - Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique. - Les personnes intervenantes, les ouvrages électriques. - Les opérations, les zones d'environnement, les documents écrits. - Les fonctions de l'appareillage, l'utilité des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages. <b>2. Opérations en basse tension et haute tension</b> - Opérations électriques hors tension en BT et HT, la consignation en BT et HT. - Mission du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant. - Travaux au voisinage de pièces nues sous tension en BT et HT, évaluation des risques, procédures à mettre en œuvre. - Interventions en BT, intervention de dépannage et de connexion, remplacement de fusibles, de lampes et des accessoires d'appareils d'éclairage. <b>3. La sécurité lors des opérations électriques</b> <b>4. Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique</b> <b>5. Etapes et documents applicables lors d'une opération électrique BT et HT.</b> <b>6. Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération électrique BT et HT.</b>		- <b>Prévoir une partie pratique dans l'établissement du salarié si possible ou en centre.</b>  - Mise en application pratique.  - Travaux pratiques sur installations BT et HT de différents types.  - Travaux pratiques sur installations HT de différents types ( postes ouverts, préfabriqués, comptage, etc..)
<b>DURÉE MINIMUM</b>		<b>ÉVALUATIONS DES CONNAISSANCES</b>
<b>3, 5 jours soit 25 heures</b>		Test théorique et évaluation pratique.
<b>LIEU</b>		
- En entreprise - En centre		
<b>PÉDAGOGIE</b>		
La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié ayant une pratique régulière des opérations énoncées dans la NF C 18-510. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentations de fabricants...) et de support stagiaire. Les moyens utilisés seront <u>les plus adaptés possibles</u> pour permettre de visualiser les risques et les mesures de prévention applicables. Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur maquette et armoire électrique de formation, contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage. <b>Pour les stages en entreprise</b> : prévoir une salle de formation ainsi qu'une installation électrique sécurisée et adapté à la réalisation d'exercices et de tests pratiques (selon titre d'habilitation).		
VALIDATION DES ACQUIS		ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR
A l'issue de la formation, si réussite aux évaluations, UCFE délivrera à l'employeur un avis pour l'habilitation du personnel et une attestation de stage.		EPI adapté pour la partie pratique : chaussures de sécurité, gants ...

### Recyclage recommandé tous les 3 ans.

Les titres d'habilitations doivent être examinés au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire